



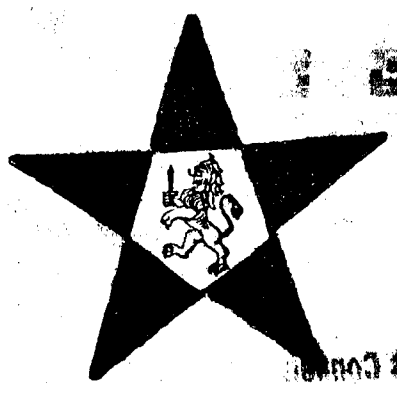
Tout par le Peuple

L'ÉTOILE

DE LYON

JOURNAL QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Absolument Indépendant



Tout pour l'Égalité

ABONNEMENTS

Rhône et Départements limitrophes.	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Autres Départements.	5 »	10 »	18 »
	6 »	11 »	20 »

Adresser lettres et mandats à M. le Directeur de l'Étoile
On s'abonne sans frais à l'Étoile dans tous les bureaux de poste

DIRECTION, RÉDACTION & ADMINISTRATION

LYON - Rue Lanterne, 25 - LYON

Téléphone : 34-77 --- Adresse Télégraphique : ÉTOILE-LYON

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS SERONT RENDUS SUR DEMANDE

ANNONCES

Announces, 4° page, la ligne	0 30	Faits divers, la ligne	1 50
Réclames, 3° page,	0 50	Fin chronique	2 50
Petites Annonces,		0 50 les trois lignes	

Les Annonces et Réclames sont reçues aux Bureaux du Journal, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Comfert, Lyon, et dans toutes ses succursales.

BON-PRIMES N° 7

LA JOURNÉE D'HIER

Dans sa séance du matin, la Chambre a commencé la discussion du projet (le loi sur la fraude des beurres.

Dans sa séance du soir, elle a continué la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières. M. Mirman a prononcé un discours très écouté.

Le Sénat a continué la discussion du projet de loi sur les Conseils de prud'hommes.

Le Congrès radical-socialiste a tenu sa première séance au Trocadéro. Il s'est occupé des élections législatives de 1906.

Le citoyen Frimas, délégué des Bourses de travail, a été condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Villefranche.

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Le Cas du Médecin

La loi sur les accidents de travail constitue une des excellentes réformes de la République. Cette loi n'est pourtant point parfaite. Elle s'en faut de beaucoup. Nous pouvons nous en rendre compte tous les jours.

C'est ainsi que nous avons entendu maintes fois des plaintes sérieuses au sujet du rôle du médecin, rôle prévu par la loi.

En effet, la loi de 1898, reconnaît à l'ouvrier blessé le droit de se faire soigner par le médecin qui lui plaît, et ce, aux frais de son patron ou de la Compagnie d'assurances qui le remplace.

Les renouements apportés récemment à la loi punissent même d'une amende de 16 à 300 francs toute personne qui tentera de porter atteinte à ce droit du blessé de choisir son médecin.

Cependant, l'ouvrier blessé use de cette liberté que lui concède la loi. C'est que, s'il a bien la possibilité légale de choisir son médecin, trop souvent, il n'en a pas la possibilité effective.

Quand, blessé dans son travail, il reçoit de son patron l'adresse d'un médecin qui est soit le médecin de la Compagnie d'assurances qui assure le patron, soit un médecin ami, parent ou protégé du patron, docilement l'ouvrier se rend à l'adresse indiquée.

Certes l'ouvrier, l'ouvrier syndiqué tout au moins, sait très bien que l'adresse du médecin inscrite sur le petit morceau de papier qui lui est remis en cas d'accident ne doit être considéré que comme une simple indication, laquelle n'est pas obligé de suivre.

Mais dans l'état de dépendance économique où se trouvent les ouvriers, est-ce que même une indication du patron n'équivaut pas à un ordre de ce patron? Si l'ouvrier veut faire à sa tête, eh bien! chaque semaine, on le forcera à subir (et la loi permet cette manière de faire!), tout comme une fille en carte, l'humiliante visite du médecin patronal, sous peine de se voir supprimer son indemnité.

Par des artifices de jurisprudence, on lui montrera que c'est le patron ou la Compagnie d'assurances qui tient les cordons de la bourse. Et quand, guéri, il voudra reprendre son travail, un prétexte sera vite trouvé pour le renvoyer.

Toutes les sanctions légales en vue de protéger les droits du blessé n'y changeront rien, si ce blessé n'a pas derrière lui un syndicat suffisamment puissant pour imposer le respect de la loi et empêcher de considérer l'ouvrier comme une simple machine, partie intégrante de l'outillage dont on peut disposer à son gré.

Et cependant, alors même que le blessé est membre d'un syndicat forte-

ment organisé, il accepte presque toujours de se rendre chez le médecin que lui indique son patron ou le représentant de son patron. A quel médecin, en effet, devrait-il s'adresser plus volontiers?

Ignorant si le médecin voisin, ou son médecin soi-disant de famille, qu'il aurait de préférence appelé pour le soigner n'est pas également un médecin d'usine ou d'assurance, ou un médecin qui, par ses affinités de famille et de classe, est acquis d'avance aux intérêts patronaux, il ne veut pas, pour une inutile affirmation de ses droits et de sa liberté, en ne se rendant pas chez le médecin indiqué par son patron, risquer son pain et celui de ses enfants, ou être la cause d'un conflit qui pourrait mettre en jeu la situation de ses camarades.

Toutefois, en présence des ennemis que créent trop souvent aux blessés les médecins des assurances, chaque jour augmente le nombre de camarades blessés qui comprennent l'importance considérable qu'a pour eux le fait d'être soigné par un médecin qui ne soit pas suspect de partialité et qui, pour s'épargner cette inquiétude sourde qu'ils éprouvent inconsciemment en présence du médecin patronal, veulent faire usage de leur droit de s'adresser au médecin de leur choix.

Aussi, dans diverses localités, les syndicats ont-ils été amenés à rechercher les médecins sur l'impartialité desquels les ouvriers blessés puissent compter d'une façon absolue.

Parmi les médecins, il doit y avoir — et nous en connaissons un grand nombre — des hommes qui ont conscience de la haute importance de leur rôle, de leur mission, et qui savent reconnaître combien sont justes les revendications ouvrières. Nous en connaissons même qui, sans bruit, font déjà œuvre de socialisme en donnant, sans compter leur science et leurs soins aux prolétaires victimes et exploités. Que ceux-là n'hésitent pas; qu'ils viennent se mettre à la disposition de la classe ouvrière organisée et combattre avec elle le bon combat émancipateur.

LA POLITIQUE

Décidément, ce que l'on appelle l'Unité socialiste n'existe plus du tout à Lyon.

L'autre jour, la Fédération autonome du Rhône, qui compte MM. Augagneur, Colliard et Normand au nombre de ses principaux membres, publiait une note destinée à affirmer sa vitalité autant que son indépendance.

Hier, c'était au tour de la Fédération qui se réclame de l'Unité centrale à faire pareille publication destinée à atteindre le même but.

Et nous avons pu voir que chacune dénombrerait ses comités, ses groupes et mettait en vedette ses élus.

Ce n'est pas précisément la guerre qui existe entre ces deux fédérations, car toutes deux restent encore et toujours liées par les mêmes intérêts électoraux.

Mais, on dira et soutiendra ce que l'on voudra, si c'est là ce qu'on entend par unité socialiste, par politique d'unité socialiste, nous ne comprenons plus rien à la politique et nous ne savons plus ce que veut dire le mot Socialisme.

De ces deux fédérations, l'une ou l'autre est socialiste, vraiment socialiste, logiquement socialiste, socialiste selon la vraie et bonne méthode?

Si non, pourquoi deux fédérations existeraient-elles l'une à côté de l'autre?

Pourquoi une seule ne suffirait-elle pas aux besoins de la propagande?

Il est donc bien entendu, d'après ce qui se produit, d'après les publications dont nous parlons plus haut, que l'une de ces fédérations n'est pas socialiste à l'égard de l'autre et qu'une scission existe réellement entre les deux.

Oh! certes, nous savons à quoi nous en tenir, et depuis longtemps les esprits clairvoyants pouvaient prévoir ce résultat, que nous analyserons plus tard en détails.

Mais il est une constatation que nous pouvons faire tout de suite. C'est celle-ci :

a éprouvé un échec assez grand... après quelques mois d'essai.

Mais, dans quelles conditions sortent donc de cette combinaison, après cet essai peu décisif, les éléments du Parti socialiste de France, parti de lutte de classe, que dirigeant MM. Violot et Rognon?

JEAN-JACQUES.

LIBRES PROPOS

L'absinthe, la liqueur de démenche, le poison naturel et tant falsifié, consommé prodigieusement depuis quelques années et dont on vient d'interdire la distillation et l'importation en Belgique, subira donc le sort des produits nuisibles à l'organisme humain.

Dans la corporation à laquelle j'appartiens, nous assistons tous les jours en témoins impuissants, au poignant spectacle des déchéances causées par l'absorption du liquide pervers qui dégrade l'homme et la femme, les avilissent dans leur personnalité et les projettent parfois avec fureur dans les chaos ténébreux de la folie!

Tous les jours, nous entendons la litanie des confidentielles doléances de ces malheureux qui ne peuvent réagir contre leur mentalité aberrée, transformant sous l'action féroce de l'alcool leur foyer jadis paisible en un enfer de discorde et de haine.

Et l'épouvante nous saisit en songeant aux considérables efforts des hommes de bien, de tous ceux qui, dans l'échelle sociale, animés de l'esprit de logique et de raison, ont, avec leur persévérante humanité, fait disparaître le mal dont nous souffrions depuis des siècles. Car voilà qu'ayant atteint le but, ayant enfin réalisé l'espoir des jeunes générations en provoquant un des plus grands actes qu'il eût à enregistrer l'histoire depuis la Révolution française; après avoir assisté aux merveilleuses découvertes scientifiques dont la France a doté l'humanité toute entière, nous voyons surgir de nouveaux maux aussi terribles, aussi dangereux que les précédents. Avec une rapidité effrayante, la tuberculose, la syphilis et l'alcoolisme se propagent, se multiplient.

Eh bien, travailleurs, ouvriers, artisans, mes frères, cette dernière calamité, vous pouvez la combattre; avec votre simplicité, avec votre force, sovez homme! Assez de croire aussi à la nécessité de l'absinthe, de l'alcool glorifié comme une joie de l'existence, comme le réconfort, le nécessaire palliatif à vos ennuis ou à vos fatigues.

Les Asiatiques ont l'opium! Nous avons l'absinthe! Supprimons-la! Avec nos frères de Belgique, donnons l'exemple!

Au lieu de porter à vos lèvres la coupe du breuvage néfaste, jetez donc plutôt vos regards sur votre chère compagne et vos jeunes enfants.

Ecoutez donc la joie balbutiante de ces petits êtres en conduisant leurs premiers pas incertains.

Prodiguez-leur, par l'ingéniosité et la récréation de votre esprit, les jeux qui émerveilleront leur naissante intelligence.

Et leur rire égayera vos paisibles foyers où vous trouverez alors, dans la douceur familiale, le peu de plaisir réparateur dû à votre rude existence, car le meilleur remède à tous vos autres maux réside surtout dans la possession de votre libre arbitre, dans la volonté saine et robuste qui vous permettra, en travaillant, de mieux préparer l'avenir pour le bonheur de vos enfants.

Louis Dedepère.

UN MANIFESTE

Du Bureau Socialiste International

Bruxelles, 6 juillet.

Le comité exécutif du Bureau international vient de lancer l'appel suivant à tous les partis socialistes du monde :

Aux travailleurs de tous pays!

De nouveaux crimes viennent de s'ajouter à liste des massacres organisés par le gouvernement Nicolas II.

Après les fusillades de Saint-Petersbourg, de Vassili, de Tsarkoïé, de Varsovie, de Radom, de Wola, de Sosnowice, d'Osnowice, de Bakou, de Bialystock, de Lodz, d'Odessa, les tueries se continuent dans toute l'étendue de l'empire de Russie, au Caucase, sur le Don, en Crimée, en Pologne...

Après avoir excité les uns contre les autres les populations de confession différente, les agents gouvernementaux ont levé le masque; ils président en personne à des assassinats con-

certés, et ceux qu'ils visent spécialement, ce sont les éléments organisés du prolétariat, les propagandistes conscients des idées nouvelles, les ouvriers socialistes.

La soif du carnage est telle que la soldatesque tue pour tuer, s'attaque à des trains de voyageurs, éventre des femmes et fusille à bout portant des troupes d'enfants. Ce n'était pas assez qu'en Orient, la guerre fauche les hommes valides. En Europe, les défenseurs du régime autocratique traquent la jeunesse jusque dans les bois, et ils la massacrent dans les villes, méthodiquement.

Ces derniers jours surtout, les cadavres se sont entassés dans les rues par centaines. Et, tandis que les nations civilisées s'indignent, les gouvernements assistent impassibles à toutes ces hontes.

Le tsarisme a fait faillite à toutes ses promesses et à tous ses engagements. Personne ne croit encore à l'efficacité des réformes. La libre Russie demande un changement de régime, car elle sait que l'on ne fixe point des greffes sur un arbre pourri.

Le prolétariat de Russie, lui, soutient une lutte héroïque. Il sacrifie son repos et sa vie pour le triomphe de l'idée, et son abnégation sublime peut être citée en exemple aux organisations ouvrières des autres pays. Malheureusement, l'ère des sacrifices n'est pas encore close. La répression appellera des protestations nouvelles, et de nouvelles protestations de nouvelles répressions.

Le prolétariat international ne peut rester indifférent à cette lutte formidable contre les forces aveugles de la réaction. Qu'il élève partout la voix pour faire entendre sa protestation et surtout qu'il secoure par tous les moyens ses frères de Russie! Qu'il marque sa solidarité par des actes!

A bas l'autocratie!
Vive le Socialisme international!

Pour le comité exécutif du Bureau socialiste international :

E. VANDERVELDE, E. ANSELE
Le Secrétaire :
Camille HUYSMANS.

NOS PORTRAITS



CIPRIANI Socialiste Italien.

LE PROCHAIN CONGRÈS NATIONAL des Employés d'Oetroi.

Le cinquième congrès de la fédération nationale des employés d'oetroi se tiendra le 20 juillet prochain, à Marseille.

La retraite, la diminution des heures de travail et le repos hebdomadaire constituent les trois points principaux de l'ordre du jour.

Les gabelous — sauf ceux de Paris, qui bénéficient des trois-douze — se plaignent de la durée prolongée du service, lequel, suivant les saisons, se prolonge souvent au-delà de 14, 15 et même 16 heures. Donc, une amélioration est possible, nécessaire.

Une loi solutionnaria bientôt sans doute la question du repos hebdomadaire.

Pour la retraite, la situation est délicate: sur 1.500 villes à oetroi, une certaine seulement prévoit une retraite pour les gabelous.

A la suite d'une pétition signée de 12.000 intéressés, un projet de loi a été, en novembre dernier, déposé sur le bureau de la Chambre des députés et renvoyé pour examen à la commission des oetrois.

Ce projet, dont un des articles comporte, pour les villes ayant un oetroi, l'obligation d'organiser des caisses de retraites, donne en partie satisfaction à ceux pour lesquels il a été élaboré.

Mais parviendra-t-il jusqu'à la tribune? Sera-t-il jamais discuté? Voilà ce que se demandent les gabelous qui, à l'occasion du congrès, se proposent de manifester — oh! très pacifiquement — pour réclamer le droit au pain des vieux jours.

dont l'industrie française fait un produit sain et excellent. Il constate que prohiber ce produit serait faire à cette industrie une situation intolérable, qui l'obligerait à s'installer à l'étranger.

M. CORNET, rapporteur, dit que le beurre de coco est employé pour frauder le beurre.

M. CAZENÈVE, soutient la même thèse que M. Thierry.

M. RUAU dit que la végétaline est le produit le plus employé pour frauder le beurre et la margarine. Les procédés scientifiques manquent pour constater cette fraude. Cependant le gouvernement prend l'engagement de ne pas poursuivre les fabricants de beurre de coco, mais d'empêcher que le produit fraudé soit incorporé au beurre.

M. THIERRY et M. AUGAGNEUR déclament.

MM. Loques et Brisson proposent de renvoyer le projet à la commission.

M. RUAU s'y oppose. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

A midi dix, on lève la séance.

SAÏANCE DU SOIR

La séance est ouverte à 2 h. 1/4. M. Doumer préside.

La Chambre vote d'abord 35.000 fr. pour mettre en état la salle du palais de Versailles dite salle du Congrès, en vue de l'élection présidentielle de février prochain.

Le Budget de 1906

M. Merlou, ministre des finances, dépose le projet de budget général pour l'exercice 1906.

M. Rouvier, président du Conseil, demande à la Chambre, dans le but de gagner du temps, de renvoyer ce projet à la commission du budget en fonctions.

Quoique combattu par M. Savyar, cette proposition est adoptée par 426 voix contre 108.

La commission du budget de 1906 rapportera donc le budget de 1906.

M. Merlou, ministre des finances, dépose ensuite une demande de crédits spéciaux pour expérimenter l'application de la journée de travail de 8 heures dans les manufactures de l'Etat.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

Discours de M. Mirman

La Chambre reprend la discussion générale du projet des retraites ouvrières.

M. Mirman monte à la tribune. Il rappelle que la loi de solidarité qu'il a analysée a pour résultat d'accroître aux indigents des pensions de 180 fr.

Cette loi, dit-il, sera aussi profitable, non seulement aux indigents, mais encore à la presque totalité des travailleurs.

Sans doute, la Chambre peut me donner un désaveu, mais je ne crois pas qu'elle soit disposée à renier sa signature.

M. Mirman examine ensuite le cas de l'ouvrière qui a travaillé à l'usine pendant les premières années de son labeur et qui a cessé à certain moment d'y retourner pour des raisons diverses, le cas de l'augmentation du nombre de ses enfants par exemple.

M. MIRMAN : Cette ouvrière aura subi la retenue de 2% pendant cette première période, mais arrivée à l'âge de la vieillesse, elle n'aura pas droit à la bonification de l'Etat, parce qu'elle n'a pas trente années de travail salarié.

M. MIRMAN : On peut faire porter l'enquête sur autant de familles ouvrières et sur autant de régions différentes qu'on voudra, on sera toujours amené à reconnaître qu'il est difficile de dire sur quelle partie de la dépense générale on pourra faire porter une réduction permettant de faire le versement de 40 centimes à la caisse des retraites ouvrières.

Toutes ces familles, suivant le mot cruellement invoqué, vivent de privations. Si le principe de la cotisation obligatoire sur les salaires est voté, je demanderais d'admettre un correctif visant un minimum de salaire familial.

Les difficultés que l'on rencontre dans l'application du système sur les salaires dans les salaires des travailleurs de l'agriculture et dans la catégorie des maîtres, colons-partiaires, artisans divers, soumis à des cotisations facultatives.

M. Mirman ne croit pas possible avec le système actuellement proposé de résoudre le problème des retraites ouvrières, car le budget dans la grande majorité des familles ouvrières ne permet pas le prélèvement de 20/100 prévu dans le système de la commission, sans qu'il y ait en même temps une répercussion sur la somme réservée à l'achat des aliments de première nécessité.

Après le discours de M. Mirman, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

C'est lundi à 2 heures que sera discutée l'interpellation sur les bagnes d'enfants.

La séance est levée à six heures.

NOS PRIMES
et
Notre Concours

DÉPÊCHES (Service Spécial)

Nouvelles Parlementaires

L'Amnistie au Sénat

Paris, 6 juillet.

La commission sénatoriale de l'amnistie a commencé aujourd'hui l'examen du projet déposé le mardi 27 juin, sur le bureau du Sénat. M. Chantagrel présidait.

M. Chaumié, ministre de la justice, a indiqué aux commissaires les raisons qui avaient poussé le gouvernement à déposer le projet d'amnistie et a vivement insisté pour son adoption prochaine par le Parlement. Après le départ du ministre, M. Chantagrel a agité de nouveau la question du dessaisissement. Les commissaires favorables à la compétence se sont alors élevés contre les retards apportés dans la discussion du projet par les hésitations répétées de MM. Chantagrel, Vagnat et Maurice Faure, qui s'étaient prononcés pour le dessaisissement.

La commission s'est de nouveau réunie à quatre heures et demie.

Ajoutons que M. Ponthier de Chamillard, sénateur-conservateur du Finistère, vient de déposer un amendement ayant pour objet d'étendre l'amnistie aux faits qui ont donné lieu à des sanctions disciplinaires et à raison desquels les traitements des ministres d'un culte salarié ont été suspendus.

Élections partielles

Paris, 6 juillet.

Pour remplacer M. D'Audifred-Pasquier, sénateur inamovible, décédé, dont le siège a été attribué à la Marine, les électeurs sénatoriaux de ce département sont convoqués pour le 20 août.

La candidature de M. Léon Bourgeois, ancien président du Conseil, député de la Marne, a été annoncée.

Une élection législative aura lieu le 30 juillet, à Auxerre en remplacement de M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, élu sénateur.

LA CHAMBRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 6 juillet.

La séance est ouverte à huit heures cinq par M. Doumer, président. Les banquettes sont à peu près vides.

Les Fraudes sur les Beurres

La Chambre entreprend la discussion du projet de loi sur les fraudes des beurres et de la margarine.

Le projet a pour objet de modifier la loi de 1897 pour la répression de la fraude des beurres. Il interdit la vente de la margarine sous le nom de beurre, d'importer ou d'exporter sous le nom de beurre, avec ou sans qualificatif, tout produit qui n'est pas exclusivement fait avec du lait ou de la crème, avec ou sans sel, avec ou sans colorant.

La commission propose d'étendre la loi de 1897 sur les fraudes aux substances alimentaires autres que le beurre et pouvant être utilisées comme beurre.

MM. Ruau, ministre de l'agriculture; Dubief, ministre du commerce, et Lucien Cornet, rapporteur, sont à leur banc.

Une très longue discussion s'engage entre les députés des régions normandes et M. Thierry, député de Marseille, où la fabrication de la margarine est des plus importantes. Les premiers demandent la coloration de la margarine afin qu'on ne puisse la mélanger au beurre et que la fraude ait moins de chance à s'exercer.

M. THIERRY défend le beurre de coco

LE SÉNAT

Séance du 6 juillet

Paris, 6 juillet. M. Fallières préside la séance, ouverte à trois heures et quart.

Les Conseils de Prud'hommes

Le Sénat poursuit la discussion du projet relatif à la juridiction d'appel des conseils de prud'hommes.

M. Touron propose un nouvel article qui soumet les conseils de prud'hommes à la surveillance du ministre de la justice et qui applique aux conseils de prud'hommes et à leurs membres les dispositions du code civil, du code de procédure civile et du code pénal.

M. Touron fait observer que toutes les fois que le Sénat a à discuter une question relative à la juridiction prud'homme, c'est la garde des sceaux qui monte à la tribune au nom du gouvernement.

M. Touron méritait un examen sérieux, mais la Chambre est déjà saisie d'une proposition beaucoup plus étudiée que le projet restreint soumis en ce moment au Sénat.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

M. Groussu conteste que cet argument d'opportunité soit de nature à empêcher le Sénat à se prononcer sur la question.

grès annuel du Parti radical et radical-socialiste.

M. Morlot, député de l'Aisne, préside et annonce que le secrétariat du comité exécutif a reçu 1.500 adhésions, comprenant 1.100 mandats de délégués, représentants de groupements politiques, et 400 adhésions individuelles de membres du Parlement, de conseillers généraux et de directeurs de journaux.

La séance est consacrée à la vérification des pouvoirs dans les groupes. MM. Combes, Henri Brisson, Pellétan, Maujan, Lafferre, prennent la parole.

La discussion roule longuement sur les élections législatives de 1906. Tous les orateurs sont d'accord pour approuver la politique du bloc, et l'entente des radicaux avec les socialistes.

Après avoir fait du charbon et de l'eau, le *Stravinsky* est parti dans une direction inconnue.

Le gouvernement bulgare a donné aux autorités l'ordre de désarmer les vaisseaux russes révoltés qui pourraient arriver ou de les inviter à quitter le port en employant au besoin la force pour les obliger à le faire.

Les navires de la flotte de la mer Noire qui étaient revenus à Odessa sont repartis se mettant à la recherche du *Potemkin*, mais en laissant deux croiseurs dans le port. On compte sur les batteries de la côte pour la défense du port.

L'amiral Krieger paraît avoir repris en main la direction des équipages.

Appel en faveur des Révolutionnaires Russes.

Berlin, 6 juillet. Le *Vorwärts* publie un appel tendant à organiser immédiatement et partout des quêtes en faveur des social-démocrates russes et polonais.

La caisse du *Vorwärts* se chargera de la distribution destinée à soulager « ceux qui luttent héroïquement contre le despotisme russe ».

Le *Vorwärts* reproduit une lettre d'un soldat russe disant que les chefs sont condamnés à mort. L'heure de l'exécution est plus proche qu'ils ne le croient. Tous les régiments sont prêts à la révolution, les cosaques seuls exceptés.

Sur ces différents points, que la conférence devra discuter et résoudre un accord préalable est intervenu, ou à peu près, entre l'Allemagne et la France.

Ce qui reste à faire est peu de chose et peut se résumer ainsi : obtenir encore quelques précisions, ce qui sera ni long ni difficile.

Après quoi, la France pourra annoncer officiellement son adhésion à la conférence.

L'action diplomatique franco-allemande sera heureusement close ; l'œuvre de la conférence commencera.

Au quai d'Orsay Paris, 6 juillet. L'Agence Havas publie la note suivante :

M. Maurice Rouvier, président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères, recevra à la fin de cette après-midi, au quai d'Orsay, le prince Radolm, ambassadeur d'Allemagne.

La situation au Maroc Tanger, 6 juillet. On mande de Fez, le 5 juillet :

« Le maghzen vient de faire partir de Fez un nouveau renfort de 500 hommes, à destination de Tanger et de Saïdia. Le calme le plus complet règne ici. »

Révolution en Russie

Le « Potemkin » devant Théodosia Théodosia, 6 juillet.

Cédant à une sommation du *Potemkin*, les représentants de la ville se sont rendus à bord du cuirassé et ont été reçus dans la cabine de l'amiral, par la commission qui a assumé le commandement du navire.

La commission a demandé 500 tonnes de charbon, de viande, de graisse, d'huile minérale, du tabac et des allumettes, le tout à livrer dans les vingt-quatre heures. En attendant, l'équipage devait rester à bord. En cas de non-exécution, les habitants seraient

avertis d'avoir à quitter la ville, qui serait bombardée.

Les révoltés ont proposé au maire de faire connaître à la population une proclamation réclamant la fin de la guerre et la convocation des Zemstvos et offrant au peuple de se joindre à la révolutionnaires.

La population, alarmée, quitte la ville. Les ouvriers s'agitent et sont les autorités de faire droit aux réclamations du *Potemkin*. Le conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, a consenti à livrer les provisions demandées, mais il refuse le charbon, la ville n'en ayant pas.

A la poursuite du navire révolté. Saïda, 6 juillet.

Le torpilleur russe *Stravinsky* chargé de poursuivre le *Potemkin*, est arrivé hier soir au port de Saïda et a mouillé en face du château d'Euxinograd.

Après avoir fait du charbon et de l'eau, le *Stravinsky* est parti dans une direction inconnue.

Le gouvernement bulgare a donné aux autorités l'ordre de désarmer les vaisseaux russes révoltés qui pourraient arriver ou de les inviter à quitter le port en employant au besoin la force pour les obliger à le faire.

avertis d'avoir à quitter la ville, qui serait bombardée.

Les révoltés ont proposé au maire de faire connaître à la population une proclamation réclamant la fin de la guerre et la convocation des Zemstvos et offrant au peuple de se joindre à la révolutionnaires.

La population, alarmée, quitte la ville. Les ouvriers s'agitent et sont les autorités de faire droit aux réclamations du *Potemkin*. Le conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, a consenti à livrer les provisions demandées, mais il refuse le charbon, la ville n'en ayant pas.

A la poursuite du navire révolté. Saïda, 6 juillet.

Le torpilleur russe *Stravinsky* chargé de poursuivre le *Potemkin*, est arrivé hier soir au port de Saïda et a mouillé en face du château d'Euxinograd.

Après avoir fait du charbon et de l'eau, le *Stravinsky* est parti dans une direction inconnue.

Le gouvernement bulgare a donné aux autorités l'ordre de désarmer les vaisseaux russes révoltés qui pourraient arriver ou de les inviter à quitter le port en employant au besoin la force pour les obliger à le faire.

Les navires de la flotte de la mer Noire qui étaient revenus à Odessa sont repartis se mettant à la recherche du *Potemkin*, mais en laissant deux croiseurs dans le port. On compte sur les batteries de la côte pour la défense du port.

L'amiral Krieger paraît avoir repris en main la direction des équipages.

Appel en faveur des Révolutionnaires Russes.

Berlin, 6 juillet. Le *Vorwärts* publie un appel tendant à organiser immédiatement et partout des quêtes en faveur des social-démocrates russes et polonais.

La caisse du *Vorwärts* se chargera de la distribution destinée à soulager « ceux qui luttent héroïquement contre le despotisme russe ».

Le *Vorwärts* reproduit une lettre d'un soldat russe disant que les chefs sont condamnés à mort. L'heure de l'exécution est plus proche qu'ils ne le croient. Tous les régiments sont prêts à la révolution, les cosaques seuls exceptés.

Sur ces différents points, que la conférence devra discuter et résoudre un accord préalable est intervenu, ou à peu près, entre l'Allemagne et la France.

Ce qui reste à faire est peu de chose et peut se résumer ainsi : obtenir encore quelques précisions, ce qui sera ni long ni difficile.

Après quoi, la France pourra annoncer officiellement son adhésion à la conférence.

L'action diplomatique franco-allemande sera heureusement close ; l'œuvre de la conférence commencera.

Au quai d'Orsay Paris, 6 juillet. L'Agence Havas publie la note suivante :

M. Maurice Rouvier, président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères, recevra à la fin de cette après-midi, au quai d'Orsay, le prince Radolm, ambassadeur d'Allemagne.

La situation au Maroc Tanger, 6 juillet. On mande de Fez, le 5 juillet :

« Le maghzen vient de faire partir de Fez un nouveau renfort de 500 hommes, à destination de Tanger et de Saïdia. Le calme le plus complet règne ici. »

A L'ÉTRANGER

Terrible accident du travail Madrid, 6 juillet.

Un horrible accident vient de se produire à Chipiona, dans les travaux du nouveau couvent de Regla.

Un échafaudage s'est écroulé du haut d'un mur de vingt mètres, causant la mort de cinq ouvriers et trois autres restant grièvement blessés.

L'indignation populaire est grande, car on assure que cette catastrophe est due à l'ignorance d'un frère franciscain chargé de diriger les travaux, lequel s'est obstiné à ne pas faire cas des avertissements de l'architecte municipal de la région qui avait appelé son attention sur le peu de consistance de l'échafaudage pour le poids des ouvriers.

Le juge de Saulucar s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Des précautions ont été prises afin d'éviter que la foule qui afflue de tous les villages voisins ne rende les frères victimes de l'indignation générale.

INFORMATIONS DIVERSES

Arrestation d'un Espion Metz, 6 juillet.

Le parquet a fait procéder à l'arrestation de l'ouvrier Brubach, en traitement à l'hôpital Sainte-Blainne, à Metz, sous l'inculpation d'espionnage.

encore depuis leurs ratifications relatives à la convention internationale au sujet de la traite des blanches, qui a eu lieu à Paris au mois de mai 1904. Ces trois Etats ont le droit de déposer ces ratifications avant le 18 courant. »

Assassinat Egérie Toulouse, 4 juillet.

Il y a cinq jours, un propriétaire aisé de Commore, commune d'Allières (Ariège), nommé Jean Pujol, âgé de quarante-deux ans, assassiné par deux frères, M. et M. Mironze, à la suite d'une discussion d'intérêts. Il prenait la suite au moment de l'arrivée des gendarmes, en jurant qu'il reviendrait pour assassiner la femme et sa belle-sœur.

Les voisins surveillaient la maison, et, aujourd'hui, comme Pujol révoquer en main et complètement déguisé, allait forcé l'entrée de la propriété, un des gendarmes Machicot l'arrêta et l'abattit à coups de fourche. L'assassin, ainsi lynché, a été laissé sur le sol.

Le parquet de Foix est sur les lieux.

Encore un qui se retire...

Un possibiliste de marque, M. Paillet, conseiller municipal de Paris depuis longtemps, se retire de l'Unité socialiste.

Voici comment, par une lettre publiée aujourd'hui, il explique sa démission :

Monsieur le Directeur, Le 21 juin, j'envoyais à mon groupe — pour être transmis le lendemain au congrès de la fédération — la lettre ci-dessous. Le journal le « Socialiste » n'en ayant pas fait mention, je vous prie de l'insérer dans votre plus prochain numéro.

« Camarades, je viens vous déclarer que je n'adhère pas à l'Unité parce qu'elle n'est pas composée de d'hommes sincères et convaincus, mais aussi d'ambitieux et de malhonnêtes qui conduisent les travailleurs à leur perte et la France à sa ruine. »

« Camarades, depuis des années déjà, sans vous en apercevoir, vous vous écartez de la vérité et de la justice, vous marchez à l'encontre de la Révolution, vous rendez ceux qui, en 1793, 1848, 1871, sont morts pour vous ! »

Monsieur le Directeur, après réflexion, je trouve les commentaires superflus. Depuis trente-cinq ans, je suis au socialisme parce qu'il entend réaliser la justice ; mais du moment que, sous le nom d'Unité, des sectaires veulent en faire leur instrument, du moment qu'ils dévient la France sa supériorité morale entre les nations, du moment qu'ils ne comprennent pas qu'en refusant de la défendre ils trahissent la Révolution, mon devoir est de me retirer ; — ce que je fais dans la plénitude de ma conscience.

Veuillez, monsieur le directeur, agréer mes salutations empressées.

E. FAILLET, Conseiller municipal.

Nous n'avons pas à approuver l'attitude de M. Paillet. Mais il est à croire qu'il va s'attirer une verte réplique de la part des membres de l'Unité.

C'est autant jurés que Guesde et Vaillant qui est visé par cette lettre. Il ne la laissera pas sans réponse.

POUR LES OPPRIMÉS

Au Bazar de l'Hôtel-de-Ville. — Un mauvais Patron. — Perquisitions odieuses. — Représailles.

Aujourd'hui, le bruit a couru à Lyon que les employés du Bazar de l'Hôtel-de-Ville, sis place des Terreaux, allaient se mettre en grève. On ajoutait que le personnel avait eu à se plaindre très gravement de l'attitude de la direction de la maison et demandait le renvoi du patron, M. Paris.

Nous sommes allés aux informations et nous avons appris ce qui suit :

Le Bazar des Terreaux est la propriété d'une société anonyme qui a confié la direction de sa maison à un gérant appointé qui, en l'espèce, est M. Paris, ancien propriétaire du petit bazar de la place des Jacobins.

Celui-ci, pour justifier l'insuffisance de son inventaire auprès de sa société, ne trouva rien de mieux, ces temps-ci, que d'accuser son personnel d'avoir fait des détournements de marchandises ! L'accusation était grave. Bref, au mois de mars, un

premier employé, M. Th..., était congédié. Ces jours-ci, M. M... était également mise à pied. Ces deux renvois successifs émuèrent très vivement, non seulement les intéressés, mais également le personnel tout entier qui cherchait, sans le trouver, le vrai motif de ces renvois.

Tout à coup, on apprit, mardi, que la police avait perquisitionné la veille chez une ancienne employée, Mlle D... et chez Mlle M..., la nouvelle congédiée. Puis, un moment après, on apprenait que M. Th... venait également d'être perquisitionné.

Néanmoins de dire que les malheureux employés qui ont été victimes de ces perquisitions arbitraires sont de braves gens, connus et appréciés de leurs camarades pour leur intégrité. C'est assez dire que la police ne trouvait rien à leur égard qui pût justifier en quoi que ce soit l'intervention de la justice.

Le personnel s'expliqua alors les allées et venues de certains agents de la Sûreté dans le cabinet « noir » du directeur, M. Paris. Et il conçut contre ce dernier une irritation bien compréhensible. D'autant plus qu'on apprit, par les papiers eux-mêmes, que les perquisitions avaient eu lieu sur les indications d'une lettre anonyme ! Il faut avouer que ce sont là des procédés peu sérieux et peu dignes d'une direction non seulement correcte, mais même intelligente.

C'est à la suite de ces faits, connus et grossis dans le public, qu'on a fait courir le bruit de la grève du personnel du bazar de la place des Terreaux.

A vrai dire, les employés que nous avons interrogés ne nous ont pas semblé déterminés à cette mesure extrême de faire respecter leur dignité par ceux qui en ont si peu souci. Toutefois, nous avons constaté chez tous une légitime colère contre le directeur qui leur est imposé par le conseil d'administration de la société.

De lavis unanime, ce « mauvais patron » s'applique par dessus tout à « engueuler » grossièrement son personnel et à se rendre insupportable auprès de qui ce soit, — si bien que des personnes absolument désintéressées ont pu nous dire : « Cette boîte n'est pas un bazar ; c'est un enfer. »

Quant à nous, dont le rôle est de prendre la défense des faibles et des opprimés, nous ne pouvons que protester — et avec la plus vive énergie — contre les mesures de basse police employées par la direction du Bazar-de-l'Hôtel-de-Ville contre son personnel.

N. D. L. D. — Notre devoir pour prendre réellement la défense des faibles et des opprimés est d'insérer cet article.

Toutefois nous devons déclarer que nous croyons sincèrement que le Conseil d'administration du bazar de l'Hôtel-de-Ville ignore tous ces faits. Nous ne le rendons donc pas responsable de la conduite de M. Paris, son directeur. Mais à partir d'aujourd'hui il n'ignore plus rien. Il doit donc, pour dégarer sa responsabilité, prendre les mesures que comporte la situation. Nous avons la conviction qu'il n'hésitera pas à donner satisfaction à son intéressant et dévoué personnel.

L'Incident des Prud'hommes

A Propos des Trois galons

Des incidents regrettables viennent de se produire au conseil des Prud'hommes de Lyon (bâtiments et industries diverses) par suite de l'obstruction mise par la fraction patronale, à vouloir conserver indéfiniment, non seulement la présidence, mais à vouloir présider tous les mois, malgré le règlement intérieur du Conseil approuvé et signé en 1890 par M. Jules Roche, alors ministre du Commerce, lequel règlement établit un roulement mensuel du président et du vice-président, comme cela se fait du reste au Conseil de la Soierie, où les membres sont habitués à voir de la soie et ne sont pas hypnotisés par quelques centimètres de galons en plus.

Il est vrai que la fraction patronale allègue cette fois-ci, que le vice-président élu, étant démissionnaire avant d'avoir été installé, celui arrivé à fin de mandat et dont l'installation fut

régulière n'a pas le droit de siéger jusqu'à son remplacement.

El moi qui pensais que c'était la prestation de serment qui constituait la véritable entrée en fonction.

Le résilié, auparavant, nos collègues patrons pensaient comme moi, ils n'ont changé d'avis que du jour où ils se sont aperçus que le vice-président choisi par eux n'avait plus l'heur de leur plaire, car il faut bien dire, pour la clarté de l'explication, que notre collègue objet du litige, a été choisi par eux, ces messieurs ayant selon leur louable habitude, voté pour un autre candidat plus ancien que celui désigné par nous.

Comme c'est intelligent ! Vous voulez celui-là, nous allons voter pour un autre ! Gare à la méningite !

Il est vrai qu'antérieurement, d'autres vice-présidents ont siégé deux années dans les mêmes conditions, mais cela ne crée pas de précédent à ce qu'affirment nos collègues patrons, et pitié ils ajoutent : si, par impossible, cela en créait un, cela n'aurait aucune importance, il vaudrait mieux observer l'importance, il faut voir comme ils arrondissent la bouche pour dire ce mot.

Mais, diable, si, par extraordinaire, c'était la loi (ce n'est là qu'une hypothèse) il faudrait bien convenir que ces Messieurs ce sont réveillés tout d'un coup amoureux de la légalité, ou qu'ils ont mis du temps pour la connaître quelques-uns d'entre eux appartenant au Conseil depuis près de vingt-cinq ans ; les nouveaux sont excusables, ils ne peuvent savoir, les anciens ne les mettant pas au courant, ils sont si fermés.

Mais ce n'est pas tout : à une élection, il fut fait une proposition de présidence alternative, nos collègues patrons répondirent que ce n'était pas à l'ordre du jour, et cependant la convocation portait élection du bureau, sur l'observation qui leur en fut faite, ils en convinrent tout de même, mais ajoutèrent que la proposition n'avait pas été étudiée.

Nouvelle proposition de renvoyer l'élection à huitaine, refusé de ces messieurs, la proposition se trouvant suffisamment étudiée pour être repoussée. Oh ma tête ! oh cette obsession de méningite !

Et dire qu'ils sont trois douze comme cela, pourquoi douze ? Ce n'est pas à moi à vous le dire, et puis là n'est pas la question, ils veulent la présidence, ils veulent présider tout le temps, et ils se cramponnent à cette idée.

Ils veulent avoir les trois galons et dire : C'est nous les patrons qui avons le président. Que voulez-vous, c'est une idée fixe, qui à son excès dans ce fait, que le camail orné de trois bandes, or-jaune est très joli, et chacun d'eux intérieurement calcule, le temps qui lui reste à attendre pour revêtir cet ornement qui lui donnera du prestige.

Voilà peut-être la raison qui fait qu'ils ne veulent pas que la présidence soit décernée alternativement aux patrons et aux ouvriers, cela ne fait que douze tours à attendre au lieu de vingt-quatre (oh galons ! que ne fait-on pas pour vous obtenir) !

Et nous-mêmes, peut-être sommes-nous talonnés par l'envie, peut-être protestons-nous si ardemment que parce que nous caressons le secret espoir que notre protestation, prise en considération, nous pourrions un jour, mettre sur nos épaules, ce beau camail, décoré, comme la manche d'un vieux brisard ; camail qui fera ressortir la noirceur de la barbe à celui-ci, la couleur grenat du nez à celui-là, qui donnera à l'un l'allure d'un vieux guerrier gaulois qui aurait mis l'étoile de sa femme, et à l'autre, l'aspect d'un pot à tabac, bien doré au-dessous du couvercle ; à cet autre encore, les feux de la lumière, jouant sur la dorure, donneront à son teint jaune des reflets de potiron.

Puis, quelle joie de pouvoir se faire photographier avec ses galons, affil que les enfants puissent dire plus tard, avec orgueil : Papa était président du Conseil !

Que sais-je ? encore, pouvoir mettre sa photographie sur les prix courants de la maison que tous, nous rêvons de monter, quelle belle réclame ! N'est-ce pas cher collègue ?

Et voilà comme, pour de misérables

Feuilleton de L'Etoile de Lyon

LE CHEMIN DE FRANCE

PAR JULES VERNE

et illustré par Jehan TESTEVUIDE

fortune faite, il eût volontiers quitté l'Allemagne pour venir se fixer au pays de sa femme. Mais il lui fallait travailler quelques années encore, afin d'assurer une situation convenable à son épouse et à son fils. Malheureusement, la mort était venue le surprendre, il y avait quinze mois à peine.

Telles furent les choses que ma sœur était en route à m'apprendre, pendant que la carriole roulait vers Belzingen. Tout d'abord, cette mort inattendue avait eu pour résultat de retarder le retour de la famille Keller en France, et que de malheurs devaient s'ensuivre !

En effet, lorsque M. Keller mourut, il était engagé dans un gros procès avec l'Etat prussien. Depuis deux ou trois ans, soumissionnaire de fournitures pour le comte du gouvernement, il avait risqué dans cette affaire, avec toute sa fortune, des fonds qui lui avaient été confiés. Sur les premières rentrées,

il avait pu rembourser ses associés, mais il en était encore à réclamer le solde de l'opération qui constituait presque tout son avoir. Or, le règlement de ce solde n'en finissait pas. On chicanait M. Keller, on l'épouillait, comme nous disons, on lui faisait des difficultés de toutes sortes, et il avait dû recourir aux juges de Berlin.

Le procès traînait donc en longueur. On le sait, du reste, il ne fait pas bon plaider contre les gouvernements, dans n'importe quel état. Les juges prussiens montraient une mauvaise volonté trop évidente. Cependant M. Keller avait rempli ses engagements avec une parfaite bonne foi, car c'était un honnête homme. Il s'agissait pour lui de vingt mille florins — une fortune à l'époque, — et la perte de ce procès serait sa ruine.

Je le répète, sans ce retard, la situation eût peut-être été réglée à Belzingen. C'était d'ailleurs le résultat que poursuivait Mme Keller depuis la mort de son mari, son plus vif désir étant de rentrer en France, et cela se comprend.

Voilà ce que me raconta ma sœur. Quant à sa position, on la devine. Irma avait élevé l'enfant presque depuis sa naissance, joignant ses soins à ceux de la mère. Elle l'aimait d'un véritable amour maternel. Aussi ne la regardait-on pas comme une servante à la maison, mais comme une compagne, une humble et modeste amie. Elle était de la famille traitée comme telle, dévouée sans réserve à ces braves gens. Si les Keller quittaient l'Allemagne, ce serait pour elle une grande joie de les suivre.

S'ils restaient à Belzingen, elle y resterait avec eux.

— Me séparer de madame Keller !... Il me semble que j'en mourrais ! me dit-elle.

Je compris que rien ne pourrait décider ma sœur à revenir avec moi, puisque sa maîtresse était forcée de rester à Belzingen jusqu'au règlement de ses intérêts. Et, cependant, de la voir au milieu de ce pays, prêt à se lever contre le nôtre, cela ne laissait pas de me causer de grandes inquiétudes. Il y avait de quoi, car si la guerre se déclarait, ce ne serait pas pour un peu !

Puis quand Irma eut achevé de me donner ces renseignements relatifs aux Keller :

— Tu vas rester avec nous, tout ton congé ? ajouta-t-elle.

— Oui, tout mon congé, si je puis.

— Eh bien, Natalis, il est possible que tu assistes bientôt à une noce.

— Qui donc se marie ?... Monsieur Jean ?

— Oui.

— Et qui épouse-t-il ?... Une Allemande ?

— Tu n'as pas laissé là-bas ?... — Si, Irma.

— Et qui donc ?... — La patrie, ma s

satisfactions de vanité, on arrive à soutenir, que ce qui était légal hier, n'est plus aujourd'hui et inversement.

En réponse, l'avocat, M. Lafont a prononcé une éloquente et magnifique plaidoirie.

Chien enragé. Un chien atteint de la rage a parcouru la route de Vienne et a mordu quatre enfants de 3 à 6 ans, les nommés Lacomodine, Auffer, Guillaume et Gervey.

A l'Hôtel-Dieu. On a transporté hier soir à l'Hôtel-Dieu, le nommé Antoine Degas, 49 ans, qui, tombant dans un escalier s'est fait une fracture au crâne. Son état est grave.

La Révolution en Russie. Deux torpilleurs sont à demeure dans le port d'Odessa.

LES SPORTS. Cyclistes amateurs lyonnais. Tous les coureurs des Cyclistes amateurs lyonnais sont prêts de se trouver vendredi à six heures et demie du soir, au vélodrome de Genas, afin de faire une course de classement (vitesse) pour désigner les deux sociétaires devant représenter la société au challenge municipal du 14 juillet.

PETITES NOUVELLES

Paris, 6 juillet. M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, présidera dimanche, à Evreux, le banquet de l'Amicale des instituteurs et de l'Union de la jeunesse républicaine.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Jeudi, 7 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : nouvelle, le 2; 1er quartier, le 3. Soleil : lever 4 h 5; coucher, 8 h 3.

Les méfaits de la foudre

Le sieur Alphonse Golay, demeurant rue Neyret, 35, exerçant la profession de mécanicien se trouvait hier à 1 h. 1/2 rue Grenelle, quand tout à coup il fut frappé d'insolation et tomba à sa hauteur.

LA RÉGION

VILLEFRANCHE. Syndicat des ouvriers maçons. Le comité de la grève des ouvriers maçons invite les camarades grévistes travaillant au dehors à assister à la réunion de dimanche prochain.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vaise, 6 juillet. Moutons 2,596. Renvois 300. De 160 à 215.

Funérailles d'aujourd'hui

PREMIER ARRONDISSEMENT. Nécant. DEUXIÈME ARRONDISSEMENT. Marie Salvat, 16 ans, 6, rue de la Charité, 6 h.

A VILLEFRANCHE

En Correctionnelle. — Le Citoyen Frimas condamné à trois mois de prison.

Vol de bicyclette

Pendant que le nommé Antoine Barbier, garçon boulanger, rue de Marseille, n° 29, effectuait sa livraison de pain, un habitué filou a profité de son absence pour s'emparer de sa bicyclette valant 200 fr.

Accident de travail

Le Sieur Jules Demichy, âgé de 36 ans demeurant 18 rue Mollière, employé comme voiturier chez M. Gourdiat et Frenet, entrepreneurs de la Cie P.-L.-M. est tombé de sa voiture à l'angle de l'avenue de Saxe et de l'avenue des Ponts.

DERNIÈRE HEURE

PERTE DU "LEBAUDY". Le ballon dirigeable Lebaudy est perdu. Ayant quitté ce matin La Ferté-sous-Jouarre, il avait atterri à 11 heures au camp de Chalons. A 3 heures, un orage épouvantable qui s'éleva, renversa les poteaux télégraphiques et déracina les arbres. Le ballon ne put résister.

JAURÈS N'IRA PAS A BERLIN

Paris, 6 juillet. M. Jaurès n'est pas parti pour Berlin. Le prince Radolin l'a informé que le gouvernement allemand avait interdit sa conférence.

THEATRES & CONCERTS

NOUVEAU-THÉÂTRE. — Du 6 au 12 juillet, tournée Nay et Duriez, Bouvrouche, en 2 actes, de Courteline; La Récompense, un acte, Max Maury; Hôtel de l'Ouest, 3 h. 1/2 et 7 h. 1/2.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Vendredi, 8 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : première, le 3; 1er quartier, le 4.

Vol de bicyclette

Un vol du même genre a été commis au préjudice de M. Bernard, avocat, demeurant au n° 106 de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Les Arrestations

Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes: R... Berthe, 21 ans; B... Joannès, 20 ans, pourvol et complicité.

LA QUESTION MAROCAINE

Paris, 6 juillet. L'entrevue de M. Rouvier avec le prince Radolin, qui a eu lieu cet après-midi, a porté sur la forme définitive des propositions qui seront soumises à la conférence.

AVARIES DE TORPILLEURS

Toulon, 6 juillet. Au moment où l'armée navale appareillait ce matin, trois torpilleurs ont subi des avaries assez graves.

CASINO DE CHARBONNIÈRES

Le Casino de Charbonnières, Etablissement thermal. — Samedi 8 juillet, Théâtre de Courteleine; Le Convaincu, un acte, de H. Pugat; Un Caprice, comédie en un acte d'A. de Musset.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Samedi, 9 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : deuxième, le 4; 1er quartier, le 5.

Grave accident

La rue de l'Égalité, cette riche ouvrière bien connue, a été péniblement impressionnée hier soir.

Les Arrestations

Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes: R... Berthe, 21 ans; B... Joannès, 20 ans, pourvol et complicité.

LE PRINCE POTEMKIN

Sofia, 6 juillet. Un croiseur bulgare arrivé hier à 2 h. 1/2, à Varna, dit avoir rencontré à trente milles de Sébastopol le Prince Potemkin. Un torpilleur russe, stationné à Varna, est parti immédiatement à la poursuite du cuirassé.

LE PRINCE POTEMKIN

Sofia, 6 juillet. Un croiseur bulgare arrivé hier à 2 h. 1/2, à Varna, dit avoir rencontré à trente milles de Sébastopol le Prince Potemkin. Un torpilleur russe, stationné à Varna, est parti immédiatement à la poursuite du cuirassé.

CASINO DE CHARBONNIÈRES

Le Casino de Charbonnières, Etablissement thermal. — Samedi 8 juillet, Théâtre de Courteleine; Le Convaincu, un acte, de H. Pugat; Un Caprice, comédie en un acte d'A. de Musset.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Dimanche, 10 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : troisième, le 5; 1er quartier, le 6.

Grave accident

La rue de l'Égalité, cette riche ouvrière bien connue, a été péniblement impressionnée hier soir.

Les Arrestations

Le service de la Sûreté a procédé hier aux arrestations suivantes: R... Berthe, 21 ans; B... Joannès, 20 ans, pourvol et complicité.

LE PRINCE POTEMKIN

Sofia, 6 juillet. Un croiseur bulgare arrivé hier à 2 h. 1/2, à Varna, dit avoir rencontré à trente milles de Sébastopol le Prince Potemkin. Un torpilleur russe, stationné à Varna, est parti immédiatement à la poursuite du cuirassé.

LE PRINCE POTEMKIN

Sofia, 6 juillet. Un croiseur bulgare arrivé hier à 2 h. 1/2, à Varna, dit avoir rencontré à trente milles de Sébastopol le Prince Potemkin. Un torpilleur russe, stationné à Varna, est parti immédiatement à la poursuite du cuirassé.

CASINO DE CHARBONNIÈRES

Le Casino de Charbonnières, Etablissement thermal. — Samedi 8 juillet, Théâtre de Courteleine; Le Convaincu, un acte, de H. Pugat; Un Caprice, comédie en un acte d'A. de Musset.

Feuilleton de L'Étoile de Lyon

Mademoiselle La Ruine

Par Ernest CAPENDU

La troupe joyeuse était à peine arrivée au tiers de son ascension, lorsqu'elle fut enlevée par un nouveau personnage, qui venait en sens inverse, descendant les marches de l'escalier.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Lundi, 11 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : quatrième, le 6; 1er quartier, le 7.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Mardi, 12 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : cinquième, le 7; 1er quartier, le 8.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Mercredi, 13 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : sixième, le 8; 1er quartier, le 9.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Jeudi, 14 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : septième, le 9; 1er quartier, le 10.

CHRONIQUE LOCALE

Le calendrier. Vendredi, 15 juillet, 1898 jour de l'année. Lune : huitième, le 10; 1er quartier, le 11.

40 ANS DE SUCCÈS! L'EMPLÂTRE BARBERON

Les topiques, les vésicatoires, les thapsias et la teinture d'ode forment des gonfles ou phlyctènes qu'il faut panser. Ils provoquent la fièvre, fatiguent la vessie et obligent à garder la chambre. Leur action est de quelques jours seulement, et pour qu'elle soit décisive il faut les renouveler souvent.

Au contraire, l'emplâtre Barberon, préparé à la résine cuite de sapin de Norvège, est d'une efficacité parfaite tout en ne provoquant aucune irritation, ne formant aucune gonfle, n'engendrant pas la fièvre, et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes, s'emploie en toutes saisons. Il est très efficace contre la paralysie, la goutte, les rhumatismes, maladies de foie, coups, foulures, érythèmes, fluxions de poitrine, asthmes.

À appliquer :

Sur l'endroît malade, pour paralysie, goutte, rhumatisme, point de côté, maladie du foie et tous les points douloureux.

Sur la poitrine, pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, bronchites.

Sur le ventre, pour diarrhées, dérangements de coups et coliques.

Sur le creux de l'estomac, pour maux d'estomac, mauvaises digestions, dyspepsie.

Suivant la grandeur des emplâtres, les prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50.

Des emplâtres de 0 fr. 60 sont préparés spécialement pour enfants contre la Coqueluche, Toux de Rougeole, Rhumes, Vers et Diarrhée de leur âge.

Exiger la marque le COQ, la signature en trois couleurs (vert, bleu, rouge) et refuser tout autre produit vendu au rabais.

Adresser les demandes à la fabrique, chez M. BARBERON, 35, chemin de Saint-Romain, Lyon-Montplaisir (Rhône).

Envoyer dans toute la France contre timbres et mandat — Vente dans toutes les Pharmacies

QUINA des Gourmets aux VINS FRANÇAIS

CHABLY

HORS CONCOURS
Expert du Jury
aux Expositions, Univers. de Lyon 1894 et Paris 1900

Vente en Gros : C. DESPLAÇE, LYON
Envoi franco gare destinataire par 4 lit., contre mandat-poste de 12 fr.

DISTILLERIE BAILLY Frères et C^{ie} à Ornans [Doubs]

CHARLES KEMPGEN, AGENT GÉNÉRAL
LYON — 53, rue Franklin, 53 — LYON

L'ABSINTHE BAILLY est, de l'avis de tous les bons dégustateurs, la meilleure de toutes.

GENTIANE FRANÇAISE



APÉRITIF RAFFRAICHISSANT, HYGIÉNIQUE
Exiger la bouteille
Vente en Gros : C. DESPLAÇE, LYON

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné _____
demeurant à _____ rue _____ N° _____
déclare souscrire un abonnement de _____
à "L'Étoile" à partir du _____
Ci-joint le montant en un mandat poste.
(Signature)

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. le Directeur de "L'Étoile", 25, rue Lanterne, à Lyon.

GUÉRISON RADICALE

MAUX DE JAMBES

Plaies Variqueuses
Phlébites
Maladies de la Peau

Demandez la Brochure explicative

PHARMACIE VALETTE

38, Rue Paul-Bert
et 269, rue Vendôme

ÉLÉGANTS! N'achetez pas vos VÊTEMENTS avant d'avoir visité l'EXPOSITION du

TAILLEUR PAUVRE LYON

68, cours de la Liberté, angle rue Basse-du-Port-au-Bois

car vous reconnaîtrez que c'est la seule maison pouvant vous livrer au prix incroyable de... **29 50** un superbe habillement en draperies derniers genres, et irréprochable comme coupe et solidité.

LE BON TAILLEUR créateur de vêtements sur mesures à bon marché, n'a que deux maisons : Lyon et Marseille. Ceux qui cherchent vainement à l'imiter, et s'en sont nombreux, ne sont que de vulgaires contrefacteurs, contre lesquels les acheteurs doivent être mis en garde.

LES MAGASINS SONT FERMÉS LES DIMANCHES ET FÊTES À MIDI

IMPRIMERIE DE "L'ÉTOILE"

25, Rue Lanterne, 25 -- LYON

TYPOGRAPHIE ♦ LITHOGRAPHIE ♦ GRAVURE

IMPRIMÉS EN TOUS GENRES, LABEURS, AFFICHES & JOURNAUX

Téléphone : 34-77

LIVRAISON RAPIDE -- TRAVAIL SOIGNÉ

Adresse Télégraphique ETOILE-LYON

FABRIQUE DE BACHES, TENTES, STORES

LOCATION et ABONNEMENT de BACHES et TENTES
BACHES & TENTES D'OCCASION
Stores bois, Stores toiles, Velums et Rideaux
Ombrelles et Capotes pour Voitures et Automobiles

Téléphone 5-75 **ROCHE & C^{ie}** Téléphone 5-75
LYON - 269, 271 et 273, Avenue de Saxe - LYON

NOTRE CONCOURS

Nos Primes

Le Concours des Coquilles

Il est rare de ne pas trouver de coquilles dans un journal, quel qu'il soit. Nous allons faire servir les coquilles à un concours tout au moins nouveau, sinon original :

Le Concours des Coquilles

Durant dix jours, nous publierons dix noms d'hommes politiques.

Les lettres de ces noms seront en italiques. Elles se trouveront séparées et répandues, dans leur ordre, sur toute l'étendue des trois premières pages du journal, au cours des articles.

Chaque lettre du nom à découvrir constituera une coquille dans le mot où elle se trouvera.

Notre concours consiste donc à découvrir, chaque jour, le nom choisi et à indiquer les endroits — telle page, telle colonne, telle ligne, tel mot — où se trouvent les mots qui le composent.

On doit envoyer les dix solutions à la fois, sous enveloppe fermée, avec cette seule mention : *concours des coquilles*. Tous les envois seront ouverts et examinés en même temps.

Nous offrons dix prix pour les premiers lecteurs qui auront trouvé les dix solutions.

Voici les prix :

- 1^{er} Une somme de 50 francs en espèces.
- 1^{er} Une montre en argent remontoir 18 lignes, rubis et cuvette.
- 2^e Idem.
- 3^e Idem.
- 4^e Idem.
- 5^e 25 francs en espèces.
- 6^e 25 francs en espèces.
- 7^e Une montre en acier oxydé, remontoir garanti.
- 8^e Idem.

Cela ne vaut pas les trois lots de un million de la Loterie de la Presse. Nous croyons néanmoins que l'originalité de notre concours intéressera nos lecteurs autant que nos prix.

Notre concours a commencé dès le premier numéro. Lecteurs, cherchez tous ces noms, ils sont bien connus de vous.

9^e Un couvert roolz argenté.

10^e Dix cartes postales photographique et une carte album.

Nous adressons l'Étoile à quelques personnes susceptibles de s'abonner au journal.

Nous les prions de lui faire bon accueil.

A NOS ABONNÉS D'UN AN

Nous offrons gratuitement à tout abonné d'un an :

Une Montre de Dame ou une Montre d'Homme (remontoir)

EN ARGENT

dont la valeur commerciale est certainement supérieure à 20 francs.

L'abonnement est ainsi plus que complètement remboursé.

Nous ne nous imposons ce sacrifice que pour nos mille premiers abonnés.

A NOS ABONNÉS DE SIX MOIS

Nous offrons, gratuitement, à tous nos abonnés de six mois, deux primes à choisir :

1^o Dix cartes postales photographique.

Il s'agit d'une prime très artistique, d'un travail photographique soigné, qui ne ressemble en rien à ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Ces 10 cartes postales photographique valent six francs chez n'importe quel photographe de Lyon ;

2^o Un Couvert en roolz argenté, d'une valeur commerciale de huit francs.

On le voit l'abonnement de six mois est aussi presque entièrement remboursé.

A NOS LECTEURS AU NUMÉRO

Contre 10 bons-primés consécutifs détachés du journal, nous offrons, gratuitement, à tous nos lecteurs au numéro :

Un Portrait carte visite très artistique

dont la valeur commerciale est certainement de deux francs.

NOS BONS DE RÉDUCTION

A tous nos lecteurs porteurs de 10 bons-primés consécutifs, nous offrons :

Bon de réduction de 5 % sur le prix de marchandises achetées et dont le prix a été débattu avant la présentation du Bon.

A la suite de conventions intervenues entre l'Étoile et ces commerçants, nos Bons de réduction sont reçus chez :

- Un négociant tailleur ;
- Un chapelier ;
- Un marchand de chaussures ;
- Un marchand de nouveautés ;
- Un épicier ;
- Un marchand de vins ;
- Etc., etc...

Il n'est pas de ménage dépensant moins de trente francs par mois chez ces fournisseurs indispensables.

Nos Bons de réduction feront bénéficier à nos lecteurs largement plus que le prix du journal acheté au numéro, soit : 1 fr. 50 par mois.

PRIME SPÉCIALE

Moyennant 10 Bons-primés consécutifs et la somme de 10 francs, nous offrons, en prime spéciale

Une Montre d'Homme en argent (marche garantie, remontoir)

Cette montre, quoique moins belle et de moins de valeur que la montre offerte à nos abonnés, constitue une prime exceptionnelle que nul n'a pu offrir jusqu'à ce jour.

AUX ORGANISATIONS OUVRIÈRES

Des abonnements de propagande à l'Étoile sont spécialement accordés, au prix exceptionnel de 12 francs par an, aux organisations ouvrières syndicales, aux sociétés coopératives et aux sociétés de mutualité.

SITUATION

est offerte dans la personne disposant d'un capital de 20.000 fr., placement de tout repos, appointements 400 fr. par mois, 15 pour cent sur les bénéfices. Écrire au bureau du journal sous le n° 117.

PETITES ANNONCES

0,50 les trois lignes

Teinture Dégraissage, A. GARCIN, rue St-Hélène, 37. Spécialité de nettoyage à sec, moirage et impression sur étoffe.

rentière habitant seule belle villa, banlieue de Lyon, désire dame ou demoiselle comme pensionnaire, prix très modérés. Ecr. bureau du journal, n° 22.

LA MUTUALITÉ

bien comprise et bien pratiquée
PRÉVOIT TOUS LES BESOINS

A la suite d'un accord entre l'Étoile et une société mutuelle importante, nos lecteurs peuvent, moyennant des versements à partir de cinq francs par mois, se constituer

UN CAPITAL OU UNE RETRAITE
UNE DOT POUR LEURS ENFANTS

dont l'importance est en rapport avec la durée des versements.

En même temps ils s'assurent

Une Indemnité journalière en cas de maladie

Un Secours quotidien en cas de chômage

Un Prêt d'argent en cas de gêne

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'à ce jour :

1^o Il n'y a aucun droit d'admission à payer d'avance ;

2^o Il n'y a aucune espèce de surprime de contre-assurance à payer pour garantir le cas de décès. En cas de décès, les héritiers du souscripteur ont la faculté de continuer le contrat ou de toucher les versements effectués augmentés des intérêts et bénéfices sociaux.

Les opérations de cette société, absolument uniques dans leur genre, viennent d'être remarquées par le Jury de l'Exposition internationale du Travail et de la Mutualité, qui leur a accordé la Médaille d'Or (la plus haute récompense qui ait été décernée).

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à M. le Directeur de l'Étoile qui, tous les jours, reçoit sur ce sujet, de 10 heures à 11 heures, le dimanche compris.

Voulez-vous vraiment Rire dans toutes vos Fêtes?...

PRENEZ COMME NUMÉRO

Le Cinéorama

CINÉMATOGAPHE GÉANT

UNE HEURE de spectacle avec 1.000 MÈTRES de Pellicules

30 Francs SEULEMENT

S'ADRESSER

201, rue Vendôme LYON